

LA LETTRE  
DE FNE  
PAYS DE LA LOIRE

Numéro 16  
Hiver 2017

**Transition  
énergétique**  
Comment s'impliquer ?

**Biodiversité**  
Une nouvelle agence  
française

L'Appel du sol





Et nous voilà repartis pour une nouvelle année et 2017 est déjà riche en actions pour notre fédération régionale. Nous venons de vivre, le 9 février dernier, une belle journée d'échanges autour de la loi Littoral et de son devenir lors du colloque que nous avons co-organisé avec FNE à Nantes au Conseil régional des Pays de la Loire. Ce fut une vraie réussite et je tiens à remercier tous les participants et partenaires qui ont su faire de cette journée un moment de réflexion prospective pour imaginer notre littoral de demain où protection de la biodiversité et activités économiques iraient de paire.

Le 4 mars, ce sera notre assemblée générale, moment toujours fort dans la vie d'une association. Cela serait l'occasion de voter nos nouveaux statuts et de valider notre nouvelle charte de fonctionnement mais aussi de revenir sur les moments forts vécus en 2016 et bien entendu de partager avec nos adhérents et partenaires nos projets pour l'année 2017.

Et puis, nous sommes toujours en œuvre pour veiller à une meilleure prise en compte de l'environnement, via entre autres, notre participation à des consultations publiques ou à des enquêtes publiques. Notre travail de fond pour l'intérêt général est de nouveau reconnu puisque notre agrément au titre du code de l'environnement a été renouvelé en janvier 2017 pour 5 nouvelles années.

Mais comment ne pas revenir sur l'épisode de pollution de l'air que les Pays de la Loire a connu en janvier 2017 et ce pendant plusieurs jours ? Les pouvoirs publics ont bien réagi, les collectivités un peu moins. Nous veillerons à tirer un bilan de cet épisode pour améliorer tout au long de l'année la prise en compte de cette thématique dans les projets d'aménagement du territoire et les politiques publiques.

Pour finir, je vous encourage à signer l'Appel du sol lancé au niveau européen par plus de 400 ONG et relayé en France par FNE. L'objectif: que cette initiative citoyenne européenne atteigne le seuil d'un million de signatures, ce qui permettra qu'un dialogue s'ouvre au sein du Parlement Européen et aboutisse un jour à une meilleure protection des sols. ///

## Le chiffre

### 5

Comme le nombre d'arrêtés préfectoraux pris par les 5 préfets des départements qui composent les Pays de la Loire pour réglementer l'épandage de produits phytosanitaires à proximité directe des bâtiments recevant du public vulnérable (enfants, personnes handicapés, personnes âgées,...). FNE Pays de la Loire et ses fédérations départementales ont participé aux consultations publiques en décembre 2016 et veilleront à la bonne application de ces arrêtés dès 2017. ///

## On a participé

### Enquête public : Aménagement de l'île du Carnet

FNE Pays de la Loire, avec trois autres associations (Bretagne-Vivante, LPO 44 et SOS Loire Vivante/ERN France), a participé à l'enquête publique relative à l'aménagement par le Grand Port Maritime Nantes St Nazaire de l'île du Carnet situé sur la rive sud de l'estuaire de la Loire. Nous avons émis un certain nombre de réserves et remarques qui espérons-le sauront retenir l'attention du commissaire enquêteur. Dossier à suivre... ///

## Retour sur le colloque Littoral de demain

Le 4 février 2017, ce sont 250 participants qui ont fait vivre le colloque "Littoral de demain, comment concilier enjeux environnementaux et économie" que nous avons organisé avec FNE à Nantes au Conseil régional des Pays de la Loire.

Tout au long de la journée, les intervenants (élus, scientifiques, juristes, associatifs, professionnels) ont exposés leurs visions des enjeux environnementaux et économiques à prendre en compte dès aujourd'hui **pour faire du littoral un lieu agréable à vivre où activités et développement économique sont soucieux de la protection de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles.**

Lucien Chabason, corédacteur de la loi Littoral de 1986 et Benoist Busson, avocat, ont rappelé l'importance de cette loi et les enjeux de la conserver dans son esprit originel. La **notion de capacité d'accueil du littoral** a été mise en avant comme étant une notion de base à prendre en compte par les élus dans leur réflexion de développement urbain et économique. Furent ensuite tour à tour abordées les questions de la **qualité de l'eau**



Crédit : FNE

## Journée de formation à la transition énergétique

FNE Pays de la Loire a organisé le 26 janvier 2017 une journée de formation sur le thème de la transition énergétique sur le territoire du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine sur la commune nouvelle de Loire-Authion (49).

Ce fut l'occasion de **présenter le scénario négawatt régional** réalisé par notre association adhérente, Virage Énergie Climat Pays de la Loire, et **d'en tirer des pistes d'actions** pour concrétiser et réussir la transition énergétique de nos territoires.

Plus d'une vingtaine de personnes issues du monde associatif, économique ou élus et techniciens de collectivités territoriales étaient présents. Cette mixité des acteurs a permis à cette journée d'être riche en échanges et en exemples concrets déjà lancés sur des territoires.

du littoral qui est le siège d'activités économiques et des solutions pour améliorer celle-ci, des **risques naturels et de l'élévation du niveau de la mer** qui nous obligent dès aujourd'hui à agir pour ne pas mettre en danger des biens et des personnes demain, et la force de résilience de l'écosystème littoral qui malgré tout a des limites. ///

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML) est venu présenter sa stratégie d'actions pour enclencher la transition énergétique tant par la sobriété (rénové le parc des luminaires des collectivités, isolation des bâtiments publics) que par l'appui au développement d'énergies renouvelables ou encore à de nouvelles mobilités électriques ou au gaz. Cette présentation est venue enrichir les réflexions et les jeux de rôle programmés l'après-midi pour lancer les participants dans une dynamique de concrétisation.

Cette journée d'action a été réalisée avec le soutien de l'ADEME des Pays de la Loire et de la DREAL des Pays de la Loire. ///

# DOSSIER

## Le sol : un acteur clé à protéger

Le sol est loin d'être une simple couche de poussière. C'est le milieu dans lequel nous enracinons notre vie. Réserve d'eau, source de médicaments, support de nos civilisations actuelles ou archive des civilisations passées. C'est surtout le milieu dont dépend 95% de notre alimentation. Sans sol sain, pas de vie végétale, ni alimentation humaine !

Et pourtant, ce milieu si précieux est soumis à des activités humaines qui le maltraitent : développement d'une agriculture industrielle depuis les années 1950, multiplication des réseaux de transports reliant des villes de plus en plus étendues sans parler de l'héritage de l'activité industrielle...

Contrairement à l'eau et à l'air, **les sols ne font l'objet d'aucune protection juridique à l'échelle européenne ou nationale**. Alors que la protection des sols est au point mort, les citoyens se saisissent du sujet. Plus de 400 organisations européennes sont aujourd'hui regroupées dans le mouvement People4soil, pour sensibiliser les citoyens européens quant à la nécessité d'agir. France Nature Environnement coordonne les 50 organisations françaises qui portent ce message et a créé une campagne nationale de sensibilisation : **l'appel du sol**. Cette campagne a pour but de **mobiliser les citoyens grâce à une Initiative Citoyenne Européenne**, outil de démocratie participative par lequel 1 million de citoyens européens saisissent la Commission européenne pour qu'elle protège enfin cette ressource rare et essentielle.

En quoi est-il merveilleux ? Pourquoi le protéger ? Sept bonnes raisons de signer l'Appel du Sol.

### 1 - Les sols filtrent l'eau jusqu'à la rendre potable

Lorsque l'eau de pluie s'infiltré dans le sol, elle est filtrée durant son voyage par les différentes couches de terre, de sable et de roche. Les micro-organismes s'attaquent aux bactéries et virus de l'eau jusqu'à changer sa composition chimique et biologique, et la purifier. Le sol limite ainsi le transfert des polluants entre les eaux de surface et les eaux souterraines. Il en



résulte de l'eau souterraine propre, qui peut être employée comme de l'eau potable. En bonus, l'eau a puisé dans ce parcours dans le sol des minéraux bon pour notre organisme. L'argument coule donc de source : il est nécessaire de protéger les sols pour profiter de ses bienfaits sur l'eau et garder une eau potable.

### 2 - La terre nous alimente

Légumes, viande, huile, céréales... les sols garnissent généreusement nos assiettes. Les plantes y prennent racine et s'y fournissent en minéraux et les animaux se nourrissent de ces plantes. Ainsi, en poids, 95% de notre alimentation dépend directement ou indirectement des sols. En calorie, le pourcentage passe à 99,7% de notre alimentation qui est liée au sol. Et la santé de ce sol s'avère déterminante pour la qualité de notre alimentation. Vos petites papilles trouvent ici une excellente raison de protéger cette terre nourricière.

### 3 - Les sols nous habillent

Et si fruits et légumes prennent racines dans le sol, il en est de même pour le lin, le chanvre, le coton et autres fibres naturelles. Ces plantes tirent directement leurs nutriments des sols, tandis que les vers à soie ne se développeraient pas sans les feuilles de murier, tout comme les animaux à laine trouvent

# DOSSIER

dans le sol leurs meilleurs mets.

Sans sol, pas de fibre naturelle donc, et sans ces fibres, une grande partie de nos vêtements seraient portés disparus. Ne pas se retrouver nus comme des vers, une raison de plus pour protéger les sols.

## 4 - Les sols débordent de vie

Outre le nombre impressionnant d'animaux qui vivent dans la terre, c'est leur diversité qui est remarquable : les plus familiers sont la taupe, la fourmi ou encore le ver de terre. Mais les sols abritent aussi de petits mammifères moins connus mais pas pour autant moins captivants à l'image des campagnols ou des musaraignes. Les termites creusent des galeries dans le sol pour l'aérer, les acariens dégradent des végétaux en décomposition. Ils côtoient des nématodes, à l'allure de vers de terre microscopiques, des collemboles, très petits invertébrés ou encore pléthore de champignons et de bactéries... Sous nos pieds, c'est tout un écosystème qui grouille. Et si on connaît aujourd'hui 80% des espèces d'invertébrés du sol, on estime avoir identifié seulement 4% des acariens et 1% des bactéries et champignons... Une terre foisonnante qui mérite amplement d'être préservée.

## 5 - La terre fournit nos trousseaux à pharmacie

Cette grande diversité des espèces fait de la terre une incroyable réserve de médicaments. À l'heure actuelle, 70% des antibiotiques que nous utilisons sont ainsi issus de champignons et bactéries découvertes dans le sol. Et avec seulement 1 % des micro-organismes du sol identifiés, le champ des découvertes scientifiques est encore vaste... seulement s'il est préservé.

## 6 - Quand ils ne sont pas malmenés, les sols nous protègent des aléas climatiques

Sécheresses, inondations... Avec le dérèglement climatique, l'humanité est de plus en plus souvent exposée à ces événements extrêmes, des phénomènes qui risquent de s'intensifier. À sa manière, un sol sain prépare les territoires à être plus résilients. En effet, une terre en bonne santé joue le rôle d'éponge. En période de pluie, le sol absorbe l'eau, ce qui ralentit son déversement et atténue la violence des inondations. En période de sécheresse, un sol sain et bien aéré a pu stocker cette l'eau et permet alors de mieux supporter les événements arides.



De plus, ces sols stockent le carbone responsable de ces dérèglements. En effet, en décomposant la matière organique, un sol sain capture le carbone des végétaux. A contrario, un sol dégradé relâche très rapidement ce carbone qu'il stocke depuis des années. Ainsi, lorsqu'il n'est pas perturbé, il stocke plus qu'il n'émet de Carbone. On estime aujourd'hui le stock mondial de carbone dans les sols entre 1500 et 2400 Milliards de tonnes de Carbone organique. Les sols sont donc un allié de poids dans la lutte contre les changements climatiques.

## 7 - Les sols et leurs belles plantes, source d'émerveillement

Même les âmes les plus rétives se sont, un jour ou l'autre, extasiées devant un champ rempli de fleurs sauvages, la peinture d'une nature luxuriante ou le bourgeon frémissant qui sort de terre. Et si vous demandiez, avec l'Appel du Sol, une protection des sols pour toutes les belles et surprenantes plantes que la terre fournit ? ///

Texte rédigé par FNE



Illustration : Marion Jouffroy

# JURIDIQUE

## L'Agence Française pour la Biodiversité est installée

Suite à l'adoption de la loi « Biodiversité » et d'un de ses décrets d'application du 26 décembre 2016, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a été officiellement installée le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle regroupe plusieurs structures préexistantes : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'établissement public Parcs Nationaux de France, l'Agence des aires marines protégées et l'Atelier techniques des espaces naturels. Elle intègrera en outre des personnels de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et du Muséum national d'histoire naturelle. Du fait de diverses actions de lobbying exercées lors de l'élaboration de la loi, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en est exclue, de même que l'Office National des Forêts (ONF).

### Rôle de l'AFB

Son rôle est de **favoriser la préservation des milieux naturels, de la faune, de la flore et de l'eau sur l'ensemble du territoire**, par des missions de connaissance, d'expertise, de police de l'environnement, d'appui aux acteurs et de mise en cohérence des politiques. Aux termes de l'article L. 131-9 du code de l'environnement, l'AFB a notamment pour mission d'apporter un soutien technique et une expertise aux services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics compétents en matière d'environnement. S'agissant du développement des connaissances, l'AFB est chargée d'assurer l'animation et la coordination technique des systèmes d'information sur l'eau, sur la biodiversité et sur les milieux marins. Elle a également pour mission d'assurer le «suivi des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité», ce qui demandera une coordination avec les services de l'État.

Par ailleurs, l'AFB doit contribuer à l'exercice des missions de police administrative et judiciaire en

## AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

*Établissement public du ministère de l'Environnement*

matière d'environnement, sous l'autorité respective du préfet et du procureur de la République. Cette mission est le cas échéant exercée en liaison avec les autres établissements publics compétents dont l'ONCFS et l'ONF.

### Gouvernance de l'AFB

Le conseil d'administration de l'AFB est pluraliste. On y trouve notamment 6 représentants d'associations de protection de l'environnement. Un conseil scientifique et des comités d'orientation spécialisés sont placés auprès du conseil d'administration.

Outre les pôles centraux de l'agence, celle-ci est organisée en directions régionales ou interrégionales, services départementaux ou interdépartementaux,

***"La création de cette nouvelle agence doit être un plus pour la prise en compte de la biodiversité"***

**JC Gavallet, président de FNE Pays de la Loire**

auxquels s'ajoutent des antennes de façade maritime. Le territoire des Pays de la Loire dépend d'une direction interrégionale avec la Bretagne, dont le siège est situé à Rennes. Chaque département des Pays de la Loire dispose d'un service départemental tandis

qu'une antenne de façade maritime est située à Nantes. À noter que la loi prévoit la possibilité pour l'AFB de mettre en place avec les régions des «agences régionales de la biodiversité» exerçant toutes les missions de l'AFB à l'exception des missions de police. Les départements peuvent s'y associer. En Pays de la Loire, la mise en place d'une telle agence régionale n'est pas d'actualité.

### L'AFB, une mise en route à suivre

Au vu de l'étendue de ses missions, l'AFB sera probablement amenée à jouer un rôle majeur dans la protection de la nature. Reste à savoir s'il lui sera donné les moyens d'exercer de telles missions : la loi de finances rectificatives de 2016 avait ponctionné 70 M€ au budget de l'ONEMA, ce qui ne constituait pas un signal encourageant pour le budget à venir de l'AFB. ///

## Nitrates - Le programme régional partiellement illégal

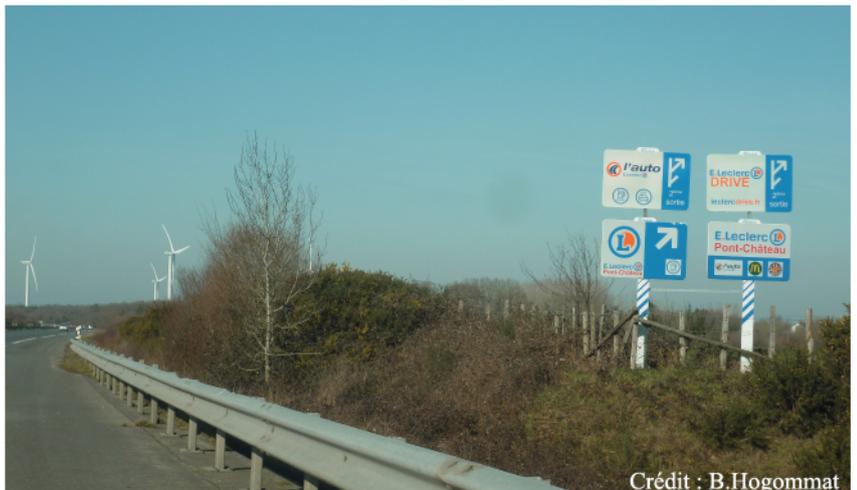
Fin 2014, FNE Pays de la Loire avait contesté devant le juge administratif le refus du préfet de région de compléter le programme régional nitrates par des mesures nécessaires pour assurer l'efficacité de ce programme. Le tribunal administratif de Nantes a rendu le 1<sup>er</sup> décembre 2016 une décision qui ne donne que très partiellement raison à FNE Pays de la Loire : le tribunal annule le refus du préfet de prolonger les périodes d'interdiction d'épandage sur prairies mais rejette les autres moyens. Parmi eux, on trouvait notamment les sujets de la limitation de la fertilisation des CIPAN, du prolongement des périodes d'épandage sur les parcelles cultivées en maïs et de la définition de zones à risques au sein desquelles est interdite l'épandage sur une bande de 10 mètres à proximité des cours d'eau. ///

## Déchets - Condamnation à une remise en état

Le tribunal correctionnel de Saumur a condamné l'entreprise de travaux publics Pineau TP et son dirigeant à la remise en état d'une parcelle agricole sur laquelle l'entreprise stockait et brûlait en toute illégalité de nombreux déchets issus de chantiers de démolition depuis de nombreuses années. Ce stockage et le brûlage ont abouti à une contamination des sols et une probable contamination des eaux souterraines par des substances dangereuses. FNE Pays de la Loire et la Sauvegarde de l'Anjou, qui se sont vues reconnaître en tant que victimes de ces faits, se satisfont de ce jugement et seront attentives à la remise en état effective du site : celle-ci doit aboutir non seulement à l'enlèvement des déchets situés en surface mais également à un traitement de la pollution en profondeur. La société et son dirigeant sont en outre condamnés au paiement d'amendes de plus de 10 000€. Le dirigeant écope d'une peine de 8 mois de prison avec sursis. ///

## Publicité - Illégalité des panneaux du Leclerc de Pontchâteau

Dans le dossier des panneaux publicitaires exploités illégalement par la société d'affichage PUB OCEANE pour le compte de l'exploitante d'un hypermarché (BRIERE DISTRIBUTION), le tribunal d'instance de Nantes a donné gain de cause à FNE et FNE Pays de la Loire : il a reconnu le caractère illicite des nombreux panneaux exploités hors agglomération, en surnombre et/ou par des procédés interdits et, constatant l'atteinte aux paysages que cela occasionnait, a octroyé aux associations 7 000€ de dommages intérêts et 1 000€ de frais de justice. Les panneaux avaient en outre été retirés entre temps. La société BRIERE DISTRIBUTION a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Rennes. A suivre donc ! ///



Crédit : B.Hogommat

## Mines - Réponses à des consultations publiques

Au cours du mois de décembre 2016 était organisée des consultations publiques portant sur l'octroi de deux permis exclusifs de recherche minière en Mayenne et en Vendée, au bénéfice de la société SGZ France SAS. FNE Pays de la Loire a participé à cette consultation en faisant part de ses nombreuses réserves quant à l'octroi de ces permis au vu de la pertinence hasardeuse de la relance de production d'antimoine, des incertitudes quant au traitement des déchets issus des forages et des impacts potentiels des travaux sur les eaux souterraines.

A l'instar de FNE, FNE Pays de la Loire a par ailleurs réaffirmé son opposition à ce que l'activité minière soit relancée avant la modernisation en profondeur du code minier. ///

# AGENDA

- **11 mars 2017** : SNE organise une formation sur l'économie circulaire à Changé - lieu à définir - Toutes les informations au 02 43 88 59 48

- **du 20 au 30 mars 2017** : 12<sup>ième</sup> semaine pour les alternatives aux pesticides - retrouvez les animations près de chez vous ici :

[www.semaine-sans-pesticides.fr](http://www.semaine-sans-pesticides.fr)

- **8 avril 2017** : Assemblée générale de FNE à partir de 10h à Paris (75)

- **22 avril 2017** : Assemblée générale de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire - Toutes les informations au 06 45 72 16 02

- **4 mai** : SNE et le Pays du Mans organisent une Journée d'échanges sur l'économie circulaire dans le BTP - Lieu à définir - Contact : 02 43 88 59 48

- **29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet** : Université d'été de FNE en région parisienne

# CONTACTS

Sauvegarde de l'Anjou  
02 41 34 32 24  
[www.sauvegarde-anjou.org](http://www.sauvegarde-anjou.org)

Fédération pour l'Environnement en Mayenne  
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement  
02 43 88 59 48  
[www.sne72.asso.fr](http://www.sne72.asso.fr)

Vendée Nature Environnement  
06 32 24 28 03  
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LPO  
06 45 72 16 02  
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante  
02 98 49 07 18  
[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

Virage Energie-Climat Pays de la Loire  
[www.virageenergieclimatpdloire.org](http://www.virageenergieclimatpdloire.org)



VIVRE DANS UN MONDE VIVABLE



La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / [www.fne-pays-de-la-loire.fr](http://www.fne-pays-de-la-loire.fr) / [contact@fne-pays-de-la-loire.fr](mailto:contact@fne-pays-de-la-loire.fr)

Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: B.Hogommat, X. Méta

Impression: Atelier du Papier Recyclé / 58 bis Bd de Strasbourg 49000 Angers

Illustration couverture : Pexel-photo (libre de droits)

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépot légal février 2017 - ISSN : 2260-6440

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.



Publié avec le soutien de :



Retrouvez-nous sur :

